

<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Compte rendu de la session ordinaire du 26 novembre 2014</b>
---

**Présents :** M. Guillaume PAQUIER, Mmes Claudette GRIVIAUD, Nathalie TALPIN, Nathalie PAGNIER M. Albert THEVENET, Mmes Véronique BAILLY, Véronique VACHER, MM. Lionel GONNEAUD, Guillaume GUYARD, Mme Séverine COMPARET, MM. Mathieu AUXOUX, Dominique NEANT, Eric BOUDOT, Serge POTIER, Jean-Pierre GOUDIER.

**Secrétaire de séance :** M. Guillaume GUYARD

M. PAQUIER ouvre la séance, et Mme Nathalie TALPIN donne lecture du compte rendu de la session du 21 août 2014 qui est adopté à l'unanimité.

### **DECISION MODIFICATIVE**

En raison du manque de crédits au chapitre 12 du BP 2014, le Conseil Municipal procède à la DM suivante :

- crédits à ouvrir : chapitre 012 C/6411 : 6 000 €
- Crédits à réduire : chapitre 022 : 2 000 € et chapitre 011 – article 61522 : 4 000 €

### **SUBVENTIONS 2015**

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal fixe les subventions 2015

- CCAS.....	3 350 €	- Lutte contre le cancer.....	100 €
- Restaurant scolaire.....	5 000 €	- Maison des Lycéens.....	30 €
- USG.....	400 €	- Mutilés Gueugnon.....	40 €
- Club Amitiés Loisirs.....	150 €	- PEP.....	20 €
- Parents d'Elèves.....	550 €	- Sclérose en plaques.....	80 €
- Boule Joyeuse.....	230 €	- Réseau gérontologique.....	20 €
- Foyer rural.....	300 €	- Amicale sapeurs pompiers Issy.....	20 €
- ADIL .....	80 €	- Office du tourisme.....	20 €
- Croix rouge Autun .....	20 €	- Papillons Blancs .....	100 €
- Souvenir Français.....	40 €	- Etablissement public formation prof	30 €/élève
- Restos du Cœur.....	100 €		

Chaque conseiller membre du conseil d'Administration d'une association s'est retiré lors du vote de la décision la concernant.

### **TARIFS 2015**

Le Conseil Municipal

- fixe pour l'assainissement la part fixe à 25 € et le m<sup>3</sup> consommé à 0,50 € (facturation 2016 sur consommation 2015).

Les autres tarifs sont inchangés à l'exception du nettoyage de la salle qui sera facturé 100 € pour la grande et 50 € pour la petite.

### **INDEMNITES DE FONCTION 2015**

Le Conseil Municipal reconduit pour l'année 2015, les taux et répartitions fixés par délibération du 30 mars 2014.

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Il sera effectué du 15 janvier au 14 février 2015. Le Conseil Municipal décide de créer un poste de vacataire du 8 janvier au 14 février 2015. L'agent recenseur recruté, Mme AUXOUX, percevra une indemnité forfaitaire de 1 110 € brut. Une prime de 230 € sera allouée à Mme CHAVIGNY, nommée coordonnatrice de l'opération de recensement.

## **GROUPAMA – CONTRAT REMORQUE ET ENCAISSEMENT CHEQUE**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat d'assurance de la nouvelle remorque et à encaisser le chèque de 107,44 € émis par Groupama en remboursement de trop perçu.

## **DEMANDES LOCATIONS SALLE**

Le Conseil Municipal

- prend connaissance du courrier de l'association des Conscrits qui sollicite la gratuité de la salle pour l'organisation de leur bal du 11 octobre 2014. Il décide de ne pas leur facturer la location de la salle mais leur demande de régler les charges fixes d'un montant de 21,20 €.
- décide de diminuer de moitié le tarif 2014 de mise à disposition de la salle accordée à Mme Cimetière vu qu'elle n'a exercé son activité que sur les 6 premiers mois de l'année. Le montant facturé sera de 75 €.

## **ADMISSIONS EN NON VALEUR**

A la demande du receveur municipal, le Conseil accepte en non valeur les sommes de

- 628,22 € sur le budget commune
- 137,94 € sur le budget assainissement

## **MOTIONS**

Le Conseil Municipal prend connaissance et approuve deux motions, l'une concernant l'opposition au projet du gouvernement de supprimer les dotations aux communes pour les distribuer aux intercommunalités et l'autre relative au tracé de la LGV

## **RAPPORT ACTIVITES CCESL**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activités 2013 de la CCESL.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal prend connaissance

- des comptes rendus
  - \* de la dernière assemblée générale du Pays Charolais Brionnais (Approbation du SCOT, Projet de création d'un service d'urbanisme, Transformation du Syndicat en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)
  - \* de la réunion pour les stériles miniers
  - \* du conseil d'école.
- de la désignation de M. Patrick Puzenat comme délégué de l'administration pour la révision des listes électorales.
- de l'échange de courrier avec M. Lapetite pour l'étang de Montperroux.
- de la signature d'un avenant négatif pour le marché de travaux de La Gare sur le lot Lapandry ( 295 €HT).
- de la signature du devis SOCOTEC pour une étude de solidité du bâtiment incendié (900 € TTC).
- du courrier du Ministère de l'Education Nationale : les NAP seront conditionnés par un Projet Educatif Territorial en 2015/2016.
- des remerciements de Mme Christel Comparet.

Extrait conforme à l'original,  
Le Maire